

courriel 104

----- Message transféré -----

Sujet :Enquête publique

Date :Sat, 9 Jan 2021 11:33:30 +0100

De :Baudin Baptiste <baptistebaudin56@gmail.com>

Pour :mairie.le.saint@gmail.com

Bonjour,

Veillez trouver ci joint ma réponse à l'enquête publique concernant la carrière de Guernanbigot. Cette lettre est adressée à Madame Le Du, commissaire enquêtrice.

Bonne réception,

Cordialement

Baptiste Baudin

Objet : Enquête publique sur le projet d'extension de la carrière de Guernanbigot

A l'attention de Mme Le Du, Commissaire enquêtrice

Madame,

Je vous adresse la présente lettre afin de vous donner mon avis sur le projet d'extension de la carrière de Le Saint.

Mes parents ont emménagé au lieu-dit Guernanbigot en 1993, et j'y suis né l'année suivante. Nous y occupons une longère vieille de deux siècles que mes parents ont mis des années à rénover. Tous ces efforts, qu'ils soient humains ou financiers, ajoutés aux moments de vie que nous y avons passés font que ce lieu est aujourd'hui bien plus qu'une résidence. C'est un lieu de retrouvailles et un endroit de paix, précieux pour toute la famille, dont nous souhaitons pouvoir jouir encore pendant de très nombreuses années. Nous avons un mode de vie très rural, basé sur des loisirs en pleine nature, tels que la pêche, la chasse ou encore la randonnée. Nos repas se composent majoritairement de produits issus de notre jardin, ou de production très locale. Un changement de notre environnement aurait donc des conséquences majeures sur notre mode de vie.

J'ai grandi avec la carrière, bravant même parfois les règles pour y jouer avec les voisins de mon âge. J'ai donc pu suivre, tout au long de mon enfance, son développement, qui ne s'est pas toujours fait dans le respect des règles environnementales, et, je vous le concède, nous avons fait preuve de laxisme pendant des années. Cette époque est désormais révolue, et comme vous avez sûrement pu le constater, tout le monde est vent debout contre ce projet.

Je vais donc développer mon point de vue sur cette demande d'autorisation d'exploitation de 30 000T annuelles. Je commencerai par questionner la pertinence de cette production en présentant mes doutes sur les ambitions réelles du groupe Pigeon Granulats Bretagne, et enfin je finirai par rendre compte des nuisances que ce projet engendrera pour l'environnement et les riverains.

1-Aspect production

Le groupe Pigeon Granulats Bretagne souhaite exploiter 30 000T annuelle de granit indication géographique protégée de Bretagne, dont 6 000T en pierre de taille et 24 000T sous forme de granulats. De par son intérêt patrimonial, le gisement de Le Saint est classé gisement d'intérêt régional, les produits qui y sont exploités sont donc destinés à la restauration du patrimoine de la Bretagne. Sous réserve que le marché ait la capacité de l'absorber, la perspective d'accroître la production de pierre de taille semblerait théoriquement pertinente. En revanche, une approche empirique, notamment auprès des artisans de la pierre, tels que les sculpteurs, et maçons de rénovation, révèle très rapidement que le granit issu de la carrière de Guernanbigot présente des défauts majeurs, notamment liés à son extraction. De plus, le groupe Pigeon Granulats Bretagne pratique des tarifs nettement supérieurs à ceux des carrières concurrentes (écart de prix supérieur à 30%). Les tailleurs de pierre de la région n'utilisent pas le granit de Guernanbigot, et même dans la rénovation à un niveau local les artisans se fournissent ailleurs, car ce granit présente, en plus des défauts d'extraction, une dureté très faible, et un prix dissuasif. Cela empêche de tailler des linteaux de grande longueur, ou encore de réaliser des revêtements de sols de qualité (pavés, bordures de trottoirs, ...) car ils s'usent trop vite. En est pour exemple, la commune de Gourin, distante de 7 kilomètres de la carrière, qui n'a pas retenu le granit de Guernanbigot pour réaliser les travaux de réfection du centre-ville. Cela démontre parfaitement l'incapacité du granit produit par Pigeon Granulats Bretagne à répondre aux demandes locales de pierre de taille, et ainsi satisfaire les exigences du schéma des carrières régionales de la Bretagne 2020 réalisé par la DREAL.

330 - GRANIT ET ROCHES SIMILAIRES

Évolution de la production

	2010	2014	2015	2016	2017
Tranches sciées en m ²	122 100	90 500	91 500	83 700	90 600
Indice base 100 en 2010	100,0	74,1	74,9	68,6	74,2

Le rapport statistique national 2018-2019 de l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction) atteste d'une diminution très importante des productions de granits et roches similaires sur la période 2010-2015. Ces données imposent un questionnement sur la capacité du Groupe Pigeon Granulats Bretagne à trouver les débouchés pour une production de 6 000T annuelle, dans un contexte de contraction du marché, tout en sachant que le groupe pratique des prix nettement supérieurs à ceux de ses concurrents, pour un matériau d'une qualité insuffisante.

L'exploitation du granit de taille engendre des rebuts à hauteur de 80% selon le groupe Pigeon Granulats Bretagne, une si grande quantité de rebuts les amène en toute logique à vouloir les valoriser, sous forme de granulats, à hauteur de maximum 24 000T annuelle. Le premier questionnement qui se présente à nous, est ce taux de rebut de 80%, qui dans n'importe quel autre secteur industriel serait mortel pour l'entreprise.

La Marbrerie Salagnac Coudert, dans sa demande d'autorisation d'installation classée à Bugeat dans le département de la Corrèze, annonçait le 7 avril 2014, par la plume de son directeur Benoît Coudert, exploiter du granit pour pierre de taille avec un taux de déchets de 50% (rubrique 215-1-b, pages 12). Il est possible, que des facteurs influencent l'écart de performance entre ce gisement et celui de Le Saint, mais rien ne peut justifier un écart de 30%. Ce constat nous amène à nous questionner sur la pertinence du choix de confier l'exploitation du granit d'indication géographique protégée issue du gisement d'intérêt régional de Le Saint à la société Pigeon Granulats Bretagne qui ne semble pas en capacité de valoriser au mieux ce gisement. Il est important de rappeler que, selon la DREAL, ce granit doit en priorité servir aux rénovations du patrimoine architectural local. Une hypothèse semble alors possible, ce taux de déchets ne serait-il pas surévalué car la société Pigeon Granulats Bretagne préférerait produire et commercialiser ce granit sous forme de granulats plutôt que sous forme de pierre de taille ?

A la suite du rachat de la carrière Rouzic, par la société Pigeon Granulats Bretagne, un projet de demande d'autorisation d'exploiter à hauteur de 100 000T annuelle avait été présenté aux habitants de Le Saint. Ce projet n'a pas pu se réaliser, malgré les tentatives de pression du groupe Pigeon, notamment par voie judiciaire. Si on reprend le taux de déchets de 80%, on obtient une production de 20 000T de pierre de taille annuelle. Une production de 20 000T dans un marché du granit de taille en contraction semble absolument impossible à écouler. Deux hypothèses en découlent, soit les prospectivistes du groupe Pigeon Granulats Bretagne ont flairé des perspectives commerciales inouïes, soit ce projet de 100 000T annuelle était mené dans le but d'orienter la carrière de Le Saint vers une production de granulats, et non plus dans une production de pierre de taille qui génère des rebuts valorisés sous forme de granulats. Une dernière information vient corroborer cette thèse, j'ai fait remarquer précédemment que les prix pratiqués actuellement pour des pierres de taille étaient très largement au dessus du prix du marché, voir même dissuasifs. Toute entreprise sensée, dans le cadre d'un accroissement de sa production, pratiquera des prix attractifs afin d'acquérir une nouvelle clientèle et de la fidéliser. De plus, une augmentation de la production permet de réaliser des économies d'échelles qui la rende plus compétitive, donc rien ne justifie les tarifs pratiqués actuellement.

Un autre point éveille ma curiosité et me fait douter de la réalité des ambitions du groupe Pigeon Granulats Bretagne. On remarque que le groupe possède plusieurs carrières dans le département (Landévant, Hennebont, Pluvigner...). Rappelons que les sites de Bifan (150 000T), Särur et le Héro (100 000T), Pluvigner (100 000T) et Landévant (60 000T) ont des autorisations d'exploiter très largement supérieures aux 30 000T de Le Saint (Source Tome 2 page 19 du dossier de demande d'autorisation). N'est-il pas possible que des granulats produits dans une carrière du groupe soient vendus à un client, et comptabilisés dans le tonnage d'une autre carrière du groupe ? On peut ainsi penser qu'il est possible de produire beaucoup plus que 30 000T par an sur le site de Le Saint. Les contrôles des autorités de l'état sur ces points sont rares, et il est

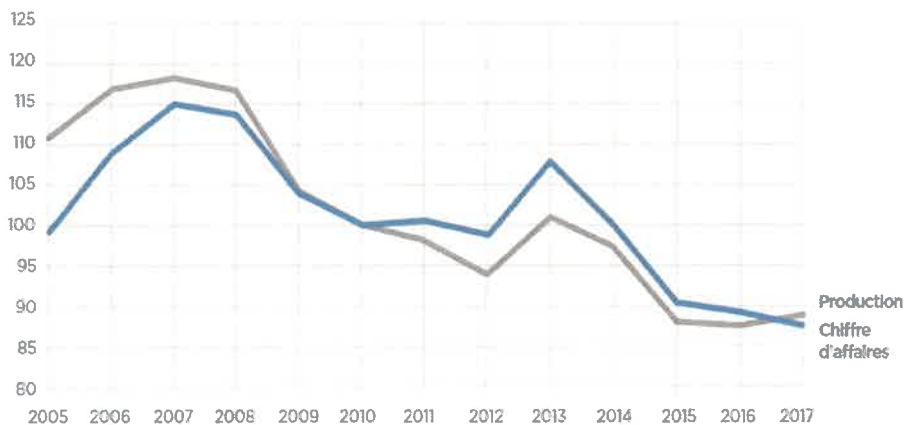
difficile de tracer le parcours de toutes les marchandises sur des durées importantes. Cela allié à l'absence d'un pont bascule sur le site de Le Saint qui ne permet aucune comptabilité des flux sortants, rend ce scénario tout à fait possible.



Cette photo prise, il y a quelques mois, à Guernabigot, où l'on voit un camion du groupe Pigeon Granulats Bretagne arriver chargé sur le site de la carrière de Guernanbigot peut nous amener à émettre des doutes sur les activités du groupe. En toute logique une carrière produit des matériaux, et donc le flux logique est que des camions arrivent à vide et repartent à pleins. Des voyages de camions arrivant à plein sur le site de Le Saint ont été remarqués à plusieurs reprises et cela ne fait qu'éveiller les soupçons quant à de possibles transferts de tonnage de production entre les différents sites du groupe.

430 - GRANULATS ÉRUPTIFS DE CARRIÈRES

Évolution en indice base 100 en 2010
Le chiffre d'affaires est converti en euros constants 2010 pour le calcul de l'indice



Ce graphique extrait du rapport statistique de branche de l'UNICEM édition 2018-2019 démontre une contraction du marché des granulats en France sur la période 2010-2017. Ce point nous alerte sur la pérennité de cette activité au plan national. Si on complète cette analyse avec un point de vue local, on peut constater que le centre Bretagne est une zone où l'activité économique décroît, et la démographie est par conséquent à la baisse. La région centre Bretagne est en pleine mutation, passant d'un modèle économique basé sur l'agriculture intensive, à un modèle beaucoup plus proche de l'environnement. Les petites exploitations fleurissent, il y a une nette augmentation des polycultures. Le domaine touristique est quant à

lui de plus en plus vigoureux. Ce contexte socio-économique allié à la prise de conscience climatique n'est pas favorable à de grands travaux d'infrastructure et au développement industriel. Il est donc peu probable que les besoins en granulats suivent une trajectoire différente au plan local que la trajectoire que nous venons de constater au plan national. L'extension de la carrière de Le Saint n'est donc absolument pas vitale pour la région.

Il est important de rappeler que le schéma régional des carrières de Bretagne, réalisé par la DREAL, a pour orientation 2.3, « développer l'utilisation des matériaux alternatifs issus du recyclage ». Cette exigence, qui semble conforme aux impératifs écologiques, invite les acteurs du domaine, à favoriser l'utilisation de matériaux de recyclage lorsque cela possible. La carrière de Le Saint semble, comme il vient de l'être démontré, avoir vocation à produire du granulat qui sert principalement à la construction et rénovation du réseau routier. Ne serait-il pas préférable d'utiliser des matériaux issus du recyclage plutôt que le remarquable granit de Bretagne pour construire des routes ?

Le projet porté par le Groupe Pigeon Granulats Bretagne s'inscrit dans un contexte de demande décroissante, que ce soit au niveau du granit de pierre de taille qu'au niveau du granulat. La carrière de Le Saint est une petite carrière artisanale qui s'inscrit parfaitement dans le paysage économique du centre Bretagne, ou un mode de vie proche de la nature et de consommation local se développe depuis plusieurs années. L'environnement est au cœur des préoccupations des habitants locaux, et tout projet industriel sérieux doit être irréprochable sur ce point.

2-Enjeux et conséquences:

La carrière de Le Saint est implantée en plein cœur du centre Bretagne, dans un environnement particulièrement préservé. Les parcelles alentours ont été épargnées des plans de remembrement, on y trouve donc encore un bocage, avec une faune et une flore préservées. De plus, toutes les parcelles autour de la carrière sont exploitées en agriculture biologique, ce qui fait notamment de cet endroit, un paradis rare pour les abeilles devenues si précieuses de nos jours. Le centre Bretagne se convertit de plus en plus à un mode de vie rural, proche de la nature et respectueux de l'environnement. De nombreux touristes viennent profiter de ce cadre rare, ce qui permet de développer de nouvelles activités économiques. Il est donc essentiel de préserver cet équilibre.

Le rapport écrit par l'association Eau et Rivières de Bretagne ne laisse planer aucun doute sur la faiblesse de l'étude d'impact réalisée par le laboratoire CBTP. Il est important de rappeler, que le Laboratoire CBTP est la propriété du groupe Pigeon, ce qui remet en cause l'objectivité de cette étude, et qui devrait en toute logique conduire à l'invalidation. Je suis surpris d'apprendre que la loi Française autorise de telles pratiques. L'association Eau et Rivières de Bretagne, qui a démontré son expertise à de multiples reprises, explique que ce projet aura un impact négatif important sur la faune et la flore locale, en particulier à cause de la pollution du Moulin du Duc. Il est écrit noir sur blanc dans le tome 2 de la demande administrative, partie V.4.2 que les eaux du site seront déversées dans un affluent du Moulin du Duc. Nous avons encore la chance en centre Bretagne d'avoir des remontées de saumon de l'Atlantique, ce qui est très précieux pour la biodiversité et également le tourisme local. Il est intolérable que cette ressource soit sacrifiée au motif d'intérêts uniquement financiers. Dans son rapport de 2020 la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) rappelle que la biodiversité mondiale est en déclin inquiétant, c'est ainsi plus de 25% des vertébrés d'eau douce qui sont menacés d'extinction. La société française manifeste tous les jours un peu plus son souhait de préserver la planète, les projets comme celui présenté par le groupe Pigeon Granulats Bretagne sont d'un autre temps. Le laboratoire Pigeon Granulats Bretagne minimise les impacts, ce qui conduit à une absence totale de mesures efficaces de préservation. Les quelques compensations évoquées sont insuffisantes, et aucune garantie sérieuse n'est apportée. L'étude d'impact partielle fournie dans ce dossier n'a pas pu cacher que le site est implanté en périphérie de zones humides, et qu'il y a même une petite partie des parcelles au niveau des bassins qui est classée en zone humide (Tome 3 IV.2.6.10). Pour rappel, les zones humides sont des formidables réservoirs de biodiversité, ce sont des environnements très spécifiques où prospèrent une faune et une flore très spécifiques. Le rapport précédemment cité de l'IPBES rappelle que 85% des milieux humides connus en 1700 avait disparus en 1980. L'urgence n'est plus à démontrer, la préservation de ces zones est un impératif capital pour la planète.

Une remise en état du site engendrera obligatoirement un remplacement des espèces, qui ont mis des décennies à s'implanter, par des espèces beaucoup plus envahissantes, qui ont la capacité de croître rapidement. De ce fait il est important d'arrêter la destruction et de commencer au plus tôt la remise en état du site. Le préjudice est déjà important tant sur le plan environnemental que sur l'aspect visuel des lieux. L'étude d'impact du Laboratoire Pigeon Granulats Bretagne présente des photos d'impact visuel prises à des moments opportuns, lorsque la visibilité était minime, ou en plaçant l'objectif derrière des branches afin de dissimuler la carrière. Un doublement de la surface d'exploitation défigurerait complètement le paysage local.

La carrière de Le Saint a la particularité d'avoir un nombre de riverains très important. La DREAL dans son schéma régional des carrières de Bretagne (Partie 1, page 100) indique que 4% des carrières de Bretagne ont plus de 10 riverains à moins de 100 mètres. Il y a plus de 15 habitants permanents à moins de 50 mètres de la carrière de Le Saint. Les nuisances engendrées par l'exploitation de 30 000T annuelles ne sont pas compatibles avec une telle densité de riverains. Je vais donc détailler de manière non exhaustive les nuisances majeures et leurs impacts pour les habitants de la commune de Le Saint, et de ses environs.

Il est évident que malgré tous les efforts que le groupe Pigeon Granulats Bretagne mettrait en œuvre, une quantité abondante de poussière se répandra sur une large zone autour de la carrière et des routes d'accès. Ces poussières vont avoir un impact négatif sur la faune et la flore, mais surtout sur la santé des riverains. En effet, on retrouve dans les poussières de granits, des silices cristallines qui selon l'institut national de recherche et de sécurité engendre un risque majeur pour la santé des personnes qui y sont exposées de manière régulière. Il y a parmi les riverains de la carrière de nombreux enfants, chez qui cette exposition a un impact encore plus négatif. Le groupe Pigeon Granulats Bretagne n'apporte pas de garanties suffisantes sur la réduction des émissions de poussières, et même si des mesures étaient annoncées, les riverains de la carrière savent très bien que cette entreprise est coutumière du non respect de ses engagements. En témoignent les photos ci-dessous de camions, qui selon les engagements du groupe Pigeon Granulats Bretagne doivent toujours circuler bâchés, circulent non bâchés sur la route et dispersent leurs poussières tout au long de leurs trajets.



Ces photos nous amènent à comprendre la seconde nuisance majeure engendrée par le potentiel développement de la carrière. On remarque que la voirie n'est pas du tout adaptée à la circulation de véhicules de ce gabarit. Il est impossible de croiser un camion lorsqu'on circule en voiture sur cette route. La route est très proche de nombreuses habitations. En plus du risque pour la sécurité routière, les allées et venues des camions engendrent des nuisances sonores, et des vibrations importantes qui détériorent les bâtiments, en plus des vibrations générées par les tirs de mines. La sécurité routière ne peut pas être garantie dans un tel contexte. Il faut rappeler que les alentours sont peuplés de jeunes, qui attendent le bus au bord de cette route, et sont donc exposés à des risques importants lors du passage de gros véhicules. De plus, les abords de la carrière de Le Saint ont la particularité de présenter un grand nombre de sentiers, qui sont le paradis des cyclistes et des randonneurs. Ces personnes, en plus de voir leur environnement dégradé du fait de l'agrandissement de la carrière, sont amenées à circuler sur les routes empruntées par les camions. Il est très dangereux de croiser des camions sur cette route lorsqu'on circule à pied ou en deux roues.

Le groupe Pigeon Granulats Matériaux dit vouloir nettoyer la route, mais ce n'est pas de l'eau qui permettra de réparer les dégradations qui seraient engendrées par une augmentation aussi importante du trafic routier. La position géographique et les infrastructures routières de la carrière de Le Saint ne permettent pas d'augmenter la capacité de production tout en garantissant la sécurité des populations, touristes, et bâtiments environnants.

L'accroissement du trafic routier et de l'activité de la carrière vont engendrer une augmentation considérable des nuisances sonores. Les relevés réalisés par le voisinage dépassé les 55DB de manière régulière, ce qui démontre bien que l'étude d'impact minimise volontairement ce sujet. De plus, les nuisances sonores ne s'arrêtent pas en dehors des horaires de fonctionnement. En effet, la scie fonctionne le soir après 18h, malgré les engagements pris par le groupe Pigeon Granulats Bretagne dans le passé pour l'arrêter en dehors des horaires d'ouverture de la carrière. En plus de démontrer l'incapacité du groupe à tenir ses engagements, les nuisances sonores perturbent le havre de paix qu'est la campagne Saintoise aux heures tardives. Alors quand dans le dossier, il est indiqué que seront réalisés durant deux mois par an des campagnes de concassage les riverains sont obligatoirement inquiets. En plus des poussières et du bruit générés en journée, il est normal, vu le passif de l'entreprise, de craindre que le concasseur fonctionne hors des horaires prévus. Vu la capacité du groupe Pigeon Granulats Bretagne à transgresser les règles, il ne semble pas réaliste de croire que ces campagnes de concassage seront réalisées à une période définie en concertation avec les riverains, et qu'elles n'excéderont pas une durée maximum de deux mois. Il en est de même pour l'utilisation de 4 jours maximum par mois d'un marteau piqueur. Aucune information sur ce marteau piqueur n'est communiquée, et guère plus ne sont fournies dans le dossier alors que ces équipements devraient à eux seul être le sujet d'une étude précise visant à quantifier leur impact sonore, afin de pouvoir mettre en place des solutions efficaces et crédibles pour réduire les nuisances. Comme je l'ai souligné la scie fonctionne en dehors des horaires d'ouverture de la carrière, ce qui laisse penser que la charge de travail est trop importante pour être réalisée durant cette plage horaire. Or la production de pierre de taille doit considérablement s'accroître. Alors comment est-il possible de réaliser cette augmentation de production en conservant une capacité de production identique ? Deux hypothèses sont alors possibles, soit le groupe Pigeon Granulats Bretagne va installer une scie supplémentaire, et alors le dossier fourni minimise les nuisances, ou alors comme évoqué précédemment, cette carrière n'est pas destinée à produire plus de pierre de taille, mais au contraire à s'orienter vers une production de granulats. Dans les deux cas, le groupe Pigeon Granulats Bretagne cherche à nous tromper. Une autre incohérence vient conforter ces doutes. Il est écrit dans le dossier qu'une pompe alimentera en eaux le procédé sur site, et qu'elle fonctionnera 4 mois par an, à raison de 5h par jour (Tome 2, V.4.1). Si la pompe ne fonctionne que 4 mois par an, il en est logiquement de même pour la scie (qui ne peut pas fonctionner sans eau). Les incohérences au sujet des intentions de production du groupe Pigeon Granulats Bretagne sont trop nombreuses pour accorder un quelconque crédit à ce dossier.

La dégradation du cadre de vie, la pollution de l'environnement, l'atteinte à la biodiversité, le risque sanitaire engendré par les poussières, le risque sécuritaire dû à l'accroissement du trafic routier et l'augmentation des nuisances sonores vont, en plus d'affecter une large population, ruiner l'attrait touristique de la commune. Dans une zone très proche de la carrière, il y a des gîtes ou encore des activités équestres qui dépendent du tourisme. A cela il faut ajouter la perte d'attractivité pour les cyclistes et randonneurs. L'impact sur la vie économique locale est très préjudiciable. De plus la commune sera moins attractive pour des nouvelles populations. Les conséquences seront irréversibles, une fermeture de l'école de Le Saint et des derniers commerces du bourg paraissent inévitables dans ce contexte. L'extension de la carrière ne fait part d'aucune intention d'ouverture de poste, le bénéfice pour l'activité et l'économie est donc désastreux.

Le schéma régional des carrières de Bretagne, réalisé par la DREAL, liste notamment les ambitions suivantes, 2.6 Préserver les espaces agricoles – 4.1 Garantir la prise en compte des enjeux sanitaires et de sécurité publique dans les dossiers de demande d'extension de carrière – 4.2 Développer la concertation avec les riverains et l'information – 4.3 Concilier l'activité industrielle et son territoire – 4.4 Valoriser les démarches de responsabilité sociétale. Le projet du groupe Pigeon Granulats Bretagne va à l'encontre de toutes ces orientations.

Je conclurai cette lettre en affirmant mon désaccord profond au sujet du renouvellement et de l'extension de l'autorisation d'exploiter de la carrière de Le Saint. Comme je l'ai démontré, le groupe Pigeon Granulats Bretagne n'est pas un acteur économique de confiance. Le dossier fourni est une longue litanie, biaisée qui tente de dissimuler les ambitions réelles de l'entreprise. La qualité de vie du centre Bretagne est le dernier atout d'une région enclavée, loin des grands pôles d'activité économique du pays. L'état, à grands coups de politique d'austérité se désengage un peu plus tous les ans, et la survie de notre territoire tient à ses habitants et à leur environnement jusque là préservé. Ce projet va à l'encontre de la trajectoire économique et sociale du centre Bretagne. Ici règne encore des valeurs de partage, de solidarité, et de respect de la nature qui se font de plus en plus rare. Le rôle de la préfecture départementale est d'articuler des politiques publiques respectueuses des territoires, et de défendre les intérêts de ses habitants face à des acteurs toujours plus gros et plus gourmands.

Je vous prie d'agréer Madame la commissaire enquêtrice mes salutations distinguées.

Baptiste Baudin

Bibliographie :

<https://www.inrs.fr/risques/silice-cristalline/ce-qu-il-faut-retenir.html>

<https://www.correze.gouv.fr/content/download/17750/123022/file/3.%20Tome%201%20Demande%20autorisation%20partie%202.pdf>

http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/10-src-extraitbrgm-janvier2020_exe-web.pdf

<https://www.unicem.fr/wp-content/uploads/stat-unicem-2018-chiffres-2017-web.pdf>

<https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-projet-de-schema-regional-des-carrieres-de-a3849.html>